LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Luxembourg, le 23 FEV. 2024

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 LUXEMBOURG

N/Réf.: 106810
V/Réf.: 287664 / 048634 // PG * DIR - 20230783

Madame la Ministre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 23 août 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de quatre arbres (n°4, 25, 42 et 44) sur le CR331 sur le territoire de la commune de GOESDORF, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Goesdorf, conformément à la demande et aux plans soumis.

1. L'abattage se limitera à 4 arbres.

2. Les travaux d'abattage se feront entre le 1er octobre et fin février.

3. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par la préposée de la nature et des forêts (Mme Nicole Lenert, tél : 621 202 121) qui sera avertie avant le commencement des travaux d'abattage.

4. Les arbres seront remplacés sur place par 4 sujets haute-tige d'essence *Prunus avium* pour le 15 avril 2026 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.

5. En cas de faible reprise des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

6. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de GOESDORF